



Signification tiers detenteur

Par **louloute54**, le **18/04/2011 à 13:04**

Bonjour, je me suis fait saisir la somme de 1921 euros sur mon compte, je voudrais savoir si il serait possible de récupérer cet argent, je vous cite ci dessous ce qu'il y a d'écrit :
au terme du délai de 15 jours, les sommes bloquées :
- supérieures au montant de l'opposition : avis au tiers détenteur seront remises à votre disposition ;
- égales ou inférieures à l'avis d'opposition : avis au tiers détenteur seront réglés automatiquement à la trésorerie de l'opac le 05/05/2011 ;
- elles seront remises à votre disposition en cas de main levée.
Vivant chez ma fille, je perçois uniquement 410 euros de RSA, je n'ai d'autre ressource et voudrais savoir si il y a un recours afin de récupérer cet argent qui ne sera pas remis à l'opac avant le 05/05/2011.

Par **amajuris**, le **18/04/2011 à 14:37**

Bonjour, je comprends que si le solde de votre compte est supérieur à la dette, la différence solde - dette seront débloquées. Mais vous ne pouvez pas récupérer cet argent car il a servi à payer une dette que vous deviez à l'opac.